

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2013

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Céline MAGNINO, Christophe BUTTIN, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Thomas LAQUERRIERE

**EXCUSES** : Françoise GOYET, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA,

Sébastien GUILLAUD a été élu secrétaire de séance.

### **1. Délibération pour subventions aux associations**

Le Conseil municipal décide de reconduire les subventions accordées aux associations ainsi que les mêmes montants que l'année 2012.

Mme Magnino fait remarquer que le montant accordé à la SPA est plus élevé que celui du Resto Du Cœur.

M. Laquerriere et M. Guillaud souhaiteraient que ces subventions soient recentrées aux associations locales et non aux associations caritatives nationales.

Suite à ces remarques, M. le maire suggère de créer une commission pour revoir la liste des associations subventionnées. Une réflexion semble en effet nécessaire.

Cette délibération est soumise au vote :

- 2 contre
- 0 abstention
- 6 pour

### **2. Délibération fixant la composition du conseil communautaire**

Le maire expose les deux propositions qui entreront en vigueur l'année prochaine pour siéger au conseil communautaire. Toutes les communes de la région St Jeannaise doivent se prononcer et c'est la majorité qualifiée qui a été retenue.

La première proposition : 28 délégués/5 Vice-présidents

La seconde proposition : 35 délégués/7 Vice-présidents

La première proposition renforce la représentativité de la ville-centre (St Jean de Bournay) avec 9 élus qui siègeront au conseil et réduit le nombre de Vice-présidents.

La seconde proposition quant à elle renforce la représentativité des plus petites communes mais le nombre de Vice-présidents est plus important.

La seconde proposition est soumise au vote :

- 1 contre
- 1 abstention
- 6 pour

### **3. Précision pour la délibération de la taxe de raccordement 2013**

M. Perret précise que le terme de « taxe » est remplacé par la notion de « participation ». La nouvelle taxinomie est donc la PAC, la Participation à l'Assainissement Collectif.

### **4. Délibération pour abandon de poursuite**

Après rappel des faits par M. le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'abandonner les poursuites judiciaires pour un impayé. La perte sur créance sur le budget assainissement s'élève à 7 euros 60 centimes.

### **5. Délibération pour le haut débit**

M. le maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de l'Isère souhaite couvrir à plus ou moins long terme l'ensemble du département en haut débit. Il s'agit d'informer le CG suffisamment à l'avance concernant les projets de travaux sur voirie afin de pouvoir enfouir en même temps les fourreaux nécessaires au passage de la fibre optique, le surcoût de cette opération sera pris en charge par le CG.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le haut débit.

### **6. Délibération pour le choix de l'entreprise de travaux pour le busage du fossé impasse du loup.**

M. le maire informe le conseil des différents devis reçus pour le curage du fossé situé impasse du Loup, la pose d'un tuyau béton armé, le remblaiement et la pose d'un regard de visite et la mise en place de concassé.

M. Buttin précise que ces travaux permettront d'assurer la sécurité, notamment en cas de déneigement.

Le devis Cumin s'élève à 7418 euros H.T

Le devis Gachet s'élève à 10 853 euros H.T

Le devis Guillaud s'élève à 10 564 euros H.T

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre la mieux disante, c'est-à-dire celle de l'entreprise Cumin.

### **7. Avancée du projet « Rénovation de l'école »**

M. Laquerriere présente les deux esquisses réalisées par l'architecte maître d'œuvre. Après discussions et échanges, le Conseil municipal décide de croiser les deux projets.

Le projet 4B5d (avec la salle des archives jouxtant le bureau de la secrétaire et une tisanerie placard) avec la position sanitaires/ archives de la version 4B5c afin d'avoir l'éclairage naturel dans les sanitaires.

Le type de chauffage qui retient l'attention du Conseil est une chaudière à granulés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 702.385 euros H.T. Ce montant englobe trois parties distinctes : les étages (appartements), le bloc mairie/bibliothèque et l'aménagement des extérieurs.

Le plan de subvention reste à réaliser avec le Conseil Général pour l'accès handicapés, l'ADEME et le Conseil Régional pour le lot chauffage/isolation.

### **8. Avancée sur la révision du PLU**

M. le maire informe le Conseil que M. Delage du SCOT Nord Isère a pris note des modifications apportées au cahier des charges valant règlement de consultation par la commission Urbanisme. Quelques chiffres clés restent à communiquer.

## **9. Avancée de la 3<sup>ème</sup> tranche d'assainissement**

M. Perret présente le dossier « plan de financement » envoyé au Conseil Général afin de réaliser la 3<sup>ème</sup> tranche du réseau d'assainissement. Les informations suivantes apparaissent dans le dossier : des données technico-économiques du projet, le calcul du taux de raccordement, le plan de financement du réseau, les différentes délibérations du Conseil municipal, l'avant-projet de la version en gravitaire.

M. Perret précise également qu'il faudra solliciter notre député pour une éventuelle « réserve parlementaire ».

## **10. Avancée pour l'aménagement de la salle des fêtes (verrière, handicapés, local technique...)**

M. le maire informe le conseil que le CAUE sera chargé du cahier des charges pour une maîtrise d'ouvrage concernant l'amélioration du local technique communal, et d'une éventuelle mezzanine pour le stockage.

### **Questions diverses**

M Berthier informe le conseil sur le coût du renforcement du réseau d'eau potable, les problèmes de débit et les coûts de captage et des règles administratives concernant le droit de pompage.

M. le maire informe le conseil que les travaux du SEDI devraient commencer le 23 septembre et la réception des travaux fin octobre. Ces travaux concernent le changement des candélabres, l'installation de prises pour l'installation de guirlandes LED.

M. Perret informe le conseil qu'il convient de changer d'abonnement EDF pour les stations de pompage. Un tarif « jour/nuit » permettrait de réaliser quelques économies par rapport au « tarif unique ». Mais cela nécessite le changement des compteurs.

M. le maire alerte le conseil sur les eaux parasites à surveiller qui font tourner la pompe de relevage du Reuzier et entraîne une hausse de la consommation électrique. De manière plus générale, l'objectif étant d'alerter les habitants sur la nécessité de ne pas déverser leurs eaux pluviales ainsi que les eaux de sources dans le réseau d'assainissement pour palier à ce problème, un contrôle sur le réseau sera effectué par le Conseil municipal.

M. Perret informe le Conseil que le chemin du Bessera y est une voie communale et que les travaux (goudronnage du chemin et trottoirs) devront être réalisés par la municipalité. Un sens giratoire permettra d'assurer la sécurité routière autour du futur lotissement du Reuzier.